



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

#### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.

**008-2023 Lancement consultation missions connexes et travaux - Traitement des eaux et raccordement Puimisson Puissalicon**

M. le Président rappelle au conseil communautaire que le cabinet GAXIEU a été retenu pour la rédaction de l'Avant-Projet et du Dossier de Consultation des Entreprises pour l'opération de traitement des eaux sur la commune de Puimisson et le raccordement de la commune de Puissalicon via la commune de Puimisson.

M. le Président demande au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation pour retenir au préalable un architecte en vue de l'implantation et de l'intégration des réservoirs sur la parcelle B89 étant dans le périmètre des bâtiments de France ainsi qu'un levé topographique et bornage de la parcelle B 89.

Dès que le permis de construire sera accordé et les subventions attribuées, la consultation des entreprises pourra être lancée.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** M. le Président à lancer la consultation pour les missions préalables et travaux de traitement des eaux de la commune de Puimisson et le raccordement de la commune de Puissalicon via la commune de Puimisson

**DIT que** le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

**DIT que** les crédits seront inscrits au BP REGIE EAU 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

